

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

*Direction des infrastructures
de transport*

Décision du 29 juin 2018 relative à l'approbation de la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A63 (signalisation de Pau)

NOR : TRAT1816762S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R.411-25;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81;

Vu la décision ministérielle du 4 mai 2010 approuvant le schéma directeur de signalisation de l'autoroute A63 – section Biriadou - Saint-Geours-de-Maremne;

Vu les avis de l'inspecteur général routes du 19 septembre 2016;

Vu les avis favorables à la proposition de modification de la signalisation de l'autoroute A63 émis le 20 juin 2016 par le conseil départemental des Landes, le 2 mai 2017 par la ville de Bayonne et le 31 mai 2017 par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation;

Vu la demande du 24 mai 2016 de la société Vinci Autoroutes relative à la modification du schéma directeur de signalisation de l'autoroute A63,

Décide:

Article 1^{er}

Est approuvée la modification du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A63 (échangeurs n^{os} 6 et 7), figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Atlantique, et au président de la société Vinci Autoroutes, qui sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 29 juin 2018.

*La ministre auprès du ministre d'État,
ministre de la transition écologique et solidaire,
chargée des transports,*

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,
SANDRINE CHINZI

ANNEXE

SD A63 (Echangeur 6 et 7)

SCHEMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION		AUTOROUTE A.63		Projet approuvé par DM le : 29 Juin 2018		OBSERVATIONS
SENS ALLER : BORDEAUX - ST SEBASTIEN		Section :		SENS RETOUR : ST SEBASTIEN - BORDEAUX		
Mention de filante		Mention de sortie		Mention de filante		
ST SÉBASTIEN BAYONNE A63] PAU	PAU	n° 7 (Ondres)	((BORDEAUX)) ((BASSIN D'ARCACHON)) ((MONT DE MARSAN)) ((DAX))	LABENNE BOUCAU TARNOS ONDRES ZONE PORTUAIRE		
	BOUCAU TARNOS ST MARTIN DE SEIGNANX ONDRES ZONE PORTUAIRE		BORDEAUX BASSIN D'ARCACHON MONT DE MARSAN DAX	PAU		
ST SÉBASTIEN A63] PAU BIARRITZ	BAYONNE -CENTRE	n° 6 (Bayonne - Nord)				
	BAYONNE -MOUSSEROLLES					